

Il faut redoubler d'efforts pour éliminer la discrimination raciale, en particulier sur le lieu de travail, déclarent les dirigeants d'organisations européennes de défense des droits de l'homme

VIENNE/STRASBOURG/VARSOVIE, 21 mars 2019 – Trop de personnes issues de minorités ethniques ou de populations migrantes sont encore exclues du marché de l'emploi. Pourtant, des lois contre la discrimination raciale et pour l'égalité des chances en matière d'emploi sont en place depuis des décennies. C'est ce qu'ont déclaré aujourd'hui les dirigeants de trois institutions européennes de défense des droits de l'homme, dans un communiqué conjoint à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Michael O'Flaherty, directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE (FRA), Jean-Paul Lehnert, président de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) du Conseil de l'Europe, et Ingibjörg Sólrún Gísladóttir, directrice du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE, ont souligné qu'un changement était nécessaire pour garantir le respect des droits humains fondamentaux dont chacun devrait jouir de la même manière dans toute l'Europe. Ils préconisent de faire respecter les lois nationales et internationales de lutte contre la discrimination, y compris en appliquant des sanctions plus sévères, et de modifier les pratiques de travail pour promouvoir la diversité dont l'Europe a besoin pour continuer d'avoir sa place dans l'économie mondiale d'aujourd'hui.

«Le racisme sous toutes ses formes nuit à la création d'une société juste, appliquant l'égalité des chances et respectueuse des droits», a déclaré le directeur de la FRA, M. O'Flaherty. «Nous avons des lois mais trop souvent elles ne sont pas exécutées. Nous devons intensifier nos politiques et nos pratiques pour réduire les obstacles auxquels sont confrontées les minorités ethniques lorsqu'elles tentent d'user de leur droit fondamental à l'emploi.»

Le directeur de la FRA a renvoyé à une [enquête récente de la FRA sur les minorités et les migrants](#) soulignant l'étendue du problème. Près d'un tiers des personnes ayant participé à cette enquête ont déclaré avoir été victimes de discrimination dans leur recherche d'emploi. La moitié de ces personnes pensent que cette discrimination est liée à leur couleur de peau ou à leur apparence, un tiers considère que c'est à cause de leur nom.

«L'accès à l'emploi est déterminant pour une intégration réussie et durable de toutes les personnes dans la société», a déclaré M. Lehnert, président de l'ECRI. «Par ses recommandations adressées aux États membres du Conseil de l'Europe, l'ECRI vise à motiver l'ensemble des parties prenantes à s'ouvrir encore plus à la diversité et à construire une culture de l'inclusion dans le travail. Cela sera bénéfique aux salariés car ils disposeront d'un meilleur environnement de travail et aux employeurs car ils obtiendront de meilleurs résultats. Parallèlement, nous œuvrons pour la prévention de nouveaux risques de discrimination pouvant découler de l'utilisation de nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle.»

«L'appartenance ethnique ou la couleur de la peau d'une personne sont beaucoup trop souvent des motifs de discrimination, empêchant un accès à égalité au marché de l'emploi et l'égalité sur le lieu de travail», a expliqué Mme Ingibjörg Sólrún Gísladóttir, directrice du BIDDH. «Les Roms et les Sintis, qui constituent la plus grande minorité ethnique en Europe, sont très souvent victimes de discrimination lors de leur recherche d'emploi. Il s'agit là d'un élément majeur contribuant à l'exclusion économique, sociale et politique. Les gouvernements doivent déployer de réels efforts pour lutter contre la discrimination à l'égard des Roms ou de tout autre groupe.»

Mme Ingibjörg Sólrún Gísladóttir a souligné que tous les États participants de l'OSCE s'étaient engagés à adopter des lois efficaces pour combattre la discrimination raciale et ethnique dans tous les domaines, notamment l'emploi, et dans le Plan d'action de l'Organisation visant à améliorer la situation des Roms et des Sintis dans l'espace de l'OSCE, pour créer des institutions et mécanismes spécialisés afin de garantir la mise en œuvre de ces lois.

La Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, célébrée aujourd'hui, révèle un besoin évident de lutter contre la discrimination raciale qui envahit tous les domaines de la vie. Cette Journée ayant lieu pendant la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, nous devrions également briser les idées reçues, répandues et bien ancrées, ainsi que l'exclusion auxquelles trop de personnes noires sont encore confrontées en raison, tout simplement, de la couleur de leur peau.

Face à l'automatisation grandissante des processus décisionnels, les décideurs politiques devraient également prendre conscience du risque lié à toute partialité intégrée, par exemple, dans les outils informatiques utilisés pour le recrutement ou l'évaluation des risques en matière d'assurance.

Des mesures positives peuvent contribuer à faire la différence, comme des audits sur la diversité sur le lieu de travail, des opérations de recrutement du secteur public parmi les minorités, et l'anonymisation des processus de recrutement.

Les Nations Unies ont choisi le 21 mars comme Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale en 1966, en mémoire des 69 personnes tuées six ans plus tôt à Sharpeville (Afrique du Sud), au cours d'une marche pacifique de protestation contre l'apartheid.